

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2019

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 5 février 2019, à 19 h 30, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

Est absent :

M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

Mme Josée Larocque, directrice générale par intérim
M^e Daniel Martineau, greffier
M^e Olivier Trudel, greffier adjoint

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 31, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

2019-028

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Point retiré :

6.13 Urbanisme – PIIA – 100, rue de Vancouver

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

2019-029

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 JANVIER 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2019 en changeant dans la résolution 2019-012 le montant de 323 313 \$ par 325 313 \$ comme il apparaît dans le contrat joint au mémoire.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 23 JANVIER 2019 – RAPPORT DU MAIRE**

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance d'agglomération de Québec du 23 janvier 2019.

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 6 FÉVRIER 2019 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 6 février 2019.

2019-030

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 6 FÉVRIER 2019 – ORIENTATION DU CONSEIL**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- AP2019-011** Cession des contrats adjugés à *Les Produits Municipaux (QC) division de Corix*, à *Réal Huot inc.* (Appel d'offres public 51303)
- DE2019-022** Bail entre la Ville de Québec (locataire) et l'*Université Laval* (locateur), relatif à la location d'espaces situés sur et dans le pavillon *Félix-Antoine-Savard* – Arrondissement de Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge
- IN2019-001** Approbation de la programmation de travaux et envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) – *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*
- SO2019-001** Approbation du budget pour l'exercice financier 2019 de la *Société municipale d'habitation Champlain*
- TM2018-232** Modifications aux règles portant sur la circulation sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant l'avenue Royale – Arrondissement de Beauport
- AP2018-778** Adjudication de contrats pour la fourniture et l'entretien des terminaux radio pour le service évolué de radiocommunication pour l'agglomération de Québec (SÉRAQ) (Appel d'offres public 50788)
- AP2018-827** Cession de contrat de *Acceo Solutions inc.* à *PG Solutions inc.*
- AP2019-018** Avis de modification numéro 1 relatif à l'entente de services professionnels *Oracle du Centre de services partagés du Québec* (Dossier 52427)
- DE2018-216** Autorisation pour l'utilisation d'une partie des sommes disponibles, à même le *Fonds de développement des territoires* et la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour couvrir certaines dépenses du Services du développement économique et des grands projets
- OM2019-001** Prévisions budgétaires 2019 de l'*Office municipal d'habitation de Québec*
- DE2018-236** Entente entre la Ville de Québec et *Technologies UEAT inc.*, relative au versement d'une subvention dans le cadre du volet *Contribution d'amorçage de la Vision entrepreneuriale Québec*

2023, pour la réalisation du projet *Ronde de financement pour le démarrage de l'entreprise*

- DE2018-270** Entente entre la Ville de Québec et *Nucléom inc.*, relative au versement d'une subvention dans le cadre du volet *Projets majeurs de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation du projet *Plan de croissance du Nucléom*
- DE2018-278** Entente entre la Ville de Québec et la *Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Québec*, relative au versement d'une subvention dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation du projet *Accompagnement des entreprises d'économie sociale en 2019, 2020 et 2021*
- PA2018-174** Appropriation de 580 000 \$, à même le fonds général
- PA2019-003** Adoption du projet de *Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet de terminus d'autobus et d'un stationnement incitatif sur la partie du territoire formée des lots numéros 1 216 765, 1 539 384, 1 539 437, 1 539 438, 5 915 200, et 5 915 201 du cadastre du Québec*, R.A.V.Q. 1244
- TM2019-016** Appropriation de 858 500 \$, à même le fonds général de l'agglomération
- TM2019-013** Appropriation de 330 000 \$, à même le fonds général
- DE2018-250** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réaménagement du Pavillon du commerce d'ExpoCité et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1228
- TM2018-303** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux limites de vitesse sur le boulevard Pie-XI Nord*, R.A.V.Q. 1230
- GI2018-011** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1238
- GI2018-013** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains de nature mixte ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1239
- DE2019-026** *Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière d'acquisitions immobilières et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1247

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

PROPOSITIONS

2019-031

TRÉSORERIE – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 828 700 \$

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de

Saint-Augustin-de-Desmaures souhaite emprunter par billets pour un montant total de 828 700 \$ qui sera réalisé le 13 février 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
REGVSAD-2008-129	10 100 \$
REGVSAD-2008-129	3 400 \$
REGVSAD-2011-269	530 100 \$
REGVSAD-2011-269	176 200 \$
REGVSAD-2011-269	108 900 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
 APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
 ET RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 13 février 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 février et le 13 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020.	155 000 \$	
2021.	161 000 \$	
2022.	166 000 \$	
2023.	171 000 \$	
2024.	175 700 \$	(à payer en 2024)
2024.	0 \$	(à renouveler)

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

2019-032

TRÉSORERIE – PAIEMENT COMPTANT SUR LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT REFINANCÉS LE 13 FÉVRIER 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
 APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
 ET RÉSOLU :

QUE les paiements comptants suivants soient effectués;

- 185 900 \$ pour le *Règlement d'emprunt REGVSAD-2008-100 sur l'emprunt pour la réfection et la prolongation de la rue de Détroit dans le parc industriel François-Leclerc;*
- 129 500 \$ pour le *Règlement d'emprunt numéro REGVSAD-2008-128 abrogeant le Règlement REGVSAD-2008-099 pour l'ouverture et la confection de la rue Marius-Barbeau pour desservir le stade de soccer intérieur du Campus Notre-Dame-de-Foy de Saint-Augustin-de-Desmaures;*
- 2 064 900 \$ pour le *Règlement d'emprunt n° REGVSAD-2011-263 au montant de 12 millions pour le réaménagement du Collège Saint-Augustin, phases 2 et 3*

QUE les fonds soient puisés sur les fonds dégagés par l'imposition de la taxe spéciale pour le remboursement de la dette ou par le surplus accumulé non-affecté et d'autoriser les virements budgétaires nécessaires.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

2019-033

TRÉSORERIE – VIREMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires joint au mémoire.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

2019-034

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – AIDE FINANCIÈRE À LA MAISON DES JEUNES POUR L'ANNÉE 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 21 000 \$ à la maison des jeunes, pour l'année 2019 et d'effectuer le paiement en quatre versements égaux :

- 31 mars 2019 : 5 250 \$
- 30 juin 2019 : 5 250 \$
- 30 septembre 2019 : 5 250 \$
- 31 décembre 2019 : 5 250 \$

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

2019-035

TRAVAUX PUBLICS – RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 4 POUR LE PROLONGEMENT DES SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT DOMESTIQUE SUR LA ROUTE TESSIER ET LE CHEMIN DE LA BUTTE (PM-17-413-001)

Monsieur le maire, Sylvain Juneau, et monsieur le conseiller du district numéro 1, Marcel Desroches, déclarent qu'ils ont directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, ils s'abstiendront de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de 335 565,66 \$, taxes incluses, à Construction et Pavage Portneuf inc. pour le prolongement des services sur le chemin de la Butte et la route Tessier sur le budget de fonctionnement et les crédits des règlements suivants :

- *Règlement n° 2017-526 décrétant un emprunt de 2 125 000 \$ pour le prolongement du réseau d'aqueduc dans le chemin de la Butte et le prolongement du réseau d'égout dans la route Tessier et le chemin de la Butte;*
- *Règlement n° 2017-536 décrétant un emprunt de 765 000 \$ pour la construction d'une chambre de réduction de pression, la conduite de refoulement et le pavage des 300 premiers mètres de la route Tessier.*

Adoptée à l'unanimité, le président et le conseiller du district numéro un s'abstenant de voter

2019-036

URBANISME – AIDE FINANCIÈRE AU CONSEIL DU BASSIN DE LA RIVIÈRE CAP-ROUGE AFIN DE POURSUIVRE LES ACTIONS DE CONTRÔLE DE LA BERCE DU CAUCASE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil du bassin de la rivière Cap-Rouge est un organisme local;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 2 000 \$ au Conseil du bassin de la rivière Cap-Rouge afin de poursuivre les activités de contrôle de la Berce du Caucase.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

2019-037

URBANISME – VERSEMENT À L'ORGANISME DES BASSINS VERSANT DE LA CAPITALE AFIN DE POURSUIVRE LA VÉGÉTALISATION DES BANDES RIVERAINES DES TRIBUTAIRES DU LAC SAINT-AUGUSTIN

CONSIDÉRANT QUE l'Organisme des bassins versant de la Capitale œuvre sur le territoire de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a déjà participé financièrement à la caractérisation des tributaires du Lac et qu'il est pertinent de maintenant participer à leur végétalisation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

DE verser une somme de 21 830,07 \$, taxes incluses, à l'Organisme des bassins versant de la Capitale afin de poursuivre la végétalisation des bandes riveraines des tributaires du lac Saint-Augustin en milieu agricole.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

2019-038

URBANISME – AIDE FINANCIÈRE AU CONSEIL DE BASSIN DU LAC SAINT-AUGUSTIN POUR LA RÉALISATION DE DIVERS PROJETS

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de bassin du lac Saint-Augustin réalise depuis plusieurs années déjà des projets et des mandats en lien direct avec le lac et les riverains et que leurs actions contribuent à améliorer la qualité de vie des citoyens de Saint-Augustin-de-Desmaures et des usagers du lac;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 15 500 \$ au Conseil de bassin du lac Saint-Augustin pour la réalisation des projets suivants :

- renaturalisation des fossés routiers dans le bassin versant du lac Saint-Augustin (2 500 \$);
- végétalisation des rives du lac Saint-Augustin (7 500 \$);
- poursuite de la diffusion et recommandations de la diagnose du lac (2 000 \$);
- revitalisation du lac Saint-Augustin dans le but de retrouver des fonctions écologiques et/ou des usages (500 \$);
- formation d'un comité pour la gestion des eaux pluviales/ouvrages de rétention et traitement (Marais épurateurs construits) (500 \$);
- surveillance des floraisons d'algues bleu-vert (500 \$);
- consolidation de l'avenir du Conseil de bassin du lac Saint-Augustin (2 000 \$).

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

2019-039

URBANISME – AIDE FINANCIÈRE À LA FONDATION QUÉBÉCOISE POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL POUR LA GESTION DE LA RÉSERVE NATURELLE DES BATTURES ET DU PARC DES HAUTS-FONDS

CONSIDÉRANT QUE la Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel (FQPPN) est un organisme local;

CONSIDÉRANT QUE la FQPPN assure la gestion du Parc des Hauts Fonds;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme réalise différents mandats de nature écologique et que leurs actions contribuent à améliorer la qualité de vie des citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 10 000 \$ à la Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel pour la gestion de la Réserve naturelle des Battures et du parc des Hauts-Fonds.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

2019-040

URBANISME – PIIA – 390, ROUTE 138

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement en cour arrière reprend le même style architectural et le même matériau de revêtement extérieur et qu'à cet effet, il n'y a pas lieu d'exiger une bonification au niveau de l'architecture ;

CONSIDÉRANT QUE le stationnement sera agrandi, pavé et prévoit une gestion des eaux conforme ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'accepter le Plan d'implantation et d'intégration architecturale comme déposé pour le 390, Route 138, connu et désigné comme étant le lot 3 057 250, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'agrandissement de 125,6 m² du bâtiment principal en cour arrière ainsi que l'agrandissement de l'aire de stationnement.

Le tout approuvé selon les documents suivants:

- Plan d'implantation par Serge Gosselin, architecte, N° de projet 17-2045 daté du 11 janvier 2019;
- Plan d'architecture par Serge Gosselin, architecte, N° de projet 17-2045 daté du 17 octobre 2018;
- Plan civil et gestion pluviale par Sylvain St-Hilaire-Tremblay, ingénieur, N° de projet 2018-STB-031 daté du 12 octobre 2018.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

2019-041

URBANISME – PIIA – 150, RUE DE ROTTERDAM

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'accepter le Plan d'implantation et d'intégration architecturale comme déposé pour le 150, rue de Rotterdam, connu et désigné comme étant le lot 2 814 775, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à remplacer l'affichage sur le bâtiment principal pour faire suite au changement de nom de l'entreprise.

Le tout approuvé selon le document suivant:

- Plan de l'enseigne et montage photo par Posimage inc., N° de projet JC-2018-112-1B, daté du 19 décembre 2018;

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

2019-042

URBANISME – PIIA – 255, RUE DE SINGAPOUR

CONSIDÉRANT l'architecture contemporaine et distinctive du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT l'aménagement proposé du terrain, la plantation d'arbres et arbustes localisés en cour avant, le fait que le reste du terrain est occupé par l'aire de stationnement et de circulation réduisant fortement les options de végétalisation, l'utilisation du sol en regard des objectifs et critères applicables du Plan d'implantation et d'intégration architecturale est jugée satisfaisante ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'accepter le Plan d'implantation et d'intégration architecturale comme déposé pour le 255, rue de Singapour, connu et désigné comme étant le lot 6 284 231 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction d'un immeuble industriel d'un étage comprenant 20 suites locatives et l'aménagement du terrain avec les notes et obligations suivantes:

- Aucun entreposage extérieur n'est prévu sur le site. Tout entreposage extérieur devra faire l'objet d'un permis distinct;
- L'affichage n'est pas traité dans la présente demande et devra faire l'objet d'un permis distinct;

Le tout approuvé selon les documents suivants:

- Plan d'implantation par Stéphan Létourneau, arpenteur-géomètre, minute 6059, daté du 19 décembre 2018;
- Plan d'architecture par Antoine Guy, architecte, N° de projet 18-0471 daté du 26 novembre 2018;
- Plan aménagement paysager joint au plan d'architecture par Antoine Guy, architecte, N° de projet 18-0471 daté du 25 janvier 2019.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

AVIS DE MOTIONS ET RÈGLEMENTS

2019-043

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2019-583 SUR LES BRANCHEMENTS PRIVÉS D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT ET CERTAINES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES EN PLOMBERIE

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le *Règlement n° 2019-583 sur les branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie.*

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

2019-044

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2019-586 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2018-576 SUR LES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET DIVERS TARIFS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2019

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le *Règlement n° 2019-586 modifiant le Règlement n° 2018-576 sur les taux de taxes, compensations et divers tarifs pour l'année financière 2019.*

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

2019-045

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2019-582 SUR LA RÉGIE INTERNE ET LA PROCÉDURE D'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2019-582 sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil et les membres présents déclarent l'avoir lu.

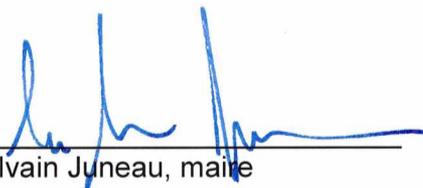
Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 21 h 02.


Sylvain Juneau, maire


Daniel Martineau, greffier